



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

ERRATUM – AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 mai 2023, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 23-1042 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591* »

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier le 22 juin 2023.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte